

COMPENSATIONS DU PROGRAMME ASRA EN DÉCEMBRE 2024

Année d'assurance 2024 : 1^{re} avance

Année d'assurance 2023 : Paiement final

1^{re} AVANCE - 2024

La FADQ procédera à la 1^{re} avance de l'année d'assurance 2024 en décembre prochain. Cette avance permet de verser 50 % de la compensation nette prévue tout en acquittant la contribution d'assurance pour l'année. Pour le canola, le prix de marché prévu est supérieur au revenu stabilisé. Il n'y a donc pas de compensation prévue, mais la contribution d'assurance doit être payée. Elle sera prise à même les montants pour les autres cultures.

	2024 1 ^{re} avance (\$/ha)
AVOINE	120.44
ORGE	216.87
BLÉ FOURRAGER	105.84
BLÉ DE CONSOMMATION HUMAINE	66.27
CANOLA	-4.82

Note : Montants nets

Les dépôts seront faits le 6 décembre 2024.

Pour l'année d'assurance 2024, le prochain paiement est prévu en avril 2025. Il s'agira de la 2^e avance.

IMPORTANT

Pour les producteurs qui ne sont pas inscrits au dépôt direct : En raison de l'interruption de travail chez Postes Canada, les chèques seront exceptionnellement envoyés dans les centres de services de la FADQ. Les producteurs concernés seront contactés et invités à se rendre à leur centre de services pour récupérer leur chèque.

PAIEMENT FINAL - 2023

Le versement du paiement final pour 2023 sera fait le 19 décembre 2024.

Les détails suivront sous peu.

POUR PLUS DE DÉTAILS

Communiquez avec :

- votre centre de services régional de la FADQ
- les PGQ au 450 679-0540 poste 8468.